

LE MAGHREB ET LA DECOLONISATION CONTRARIEE

par

François LOMBE

*Chef de Travaux, Faculté des Sciences Sociales,
Département des Relations Internationales,
Université de Kinshasa*

Résumé

Le Maghreb renvoie à une région qui loge un conflit du Sahara occidental dont l'histoire nous rappelle la conquête de l'espace par plusieurs puissances à l'époque, telles l'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie et, aujourd'hui le conflit se transforme en guerre de leadership entre l'Algérie et le Maroc partant des enjeux économiques. D'où, cette étude recommande la création d'une zone économique de paix pour les pays de la région.

Mots-clés : *Maghreb, décolonisation contrariée, Sahara Occidental*

Abstract

The Maghreb refers to a region that is home to the Western Sahara conflict, whose history reminds us of the conquest of space by several powers at the time, such as Spain, Portugal, France, and Italy. Today, the conflict is transforming into a leadership war between Algeria and Morocco based on economic issues. Hence, this study recommends the creation of an economic peace zone for the countries of the region.

Keywords: *Maghreb, thwarted decolonization, Western Sahara*

INTRODUCTION

L'analyse du contexte socio-économique et politique de la sous-région du Maghreb, fait l'objet des enjeux et des défis qui affectent la paix et la sécurité internationales au-delà de ses limites. Par conséquent, la question intéresse les Nations Unies dans leurs objectifs et les internationalistes peuvent s'en servir comme un cas d'études pour d'autres situations similaires en relations internationales.

L'épineux problème du Maghreb concerne essentiellement un vieux conflit du Sahara Occidental, qui déstabilise même la sous-région et impacte les relations des plusieurs Etats dans le monde. Le Sahara Occidental est un territoire estimé à 266 000 km² dans la partie Nord-Ouest de l'Afrique, entouré par la province marocaine de Tarfaya au nord occupant 443 km, prenant en compte l'Algérie au nord-est avec 42 km, y ajouter la Mauritanie à l'est et au sud 1561 km, avec un regard sur sa côte ouest qui donne sur l'Atlantique.

Notons que depuis une décennie, le Maroc et l'Algérie sont en crise et ne partagent pas une même opinion sur le destin du Sahara Occidental et sur pour ce, sa gestion devient un problème qui intéresse la communauté internationale dans tous ses aspects d'enjeux multisectoriels, en réalité un défi majeur sur la paix et sécurité internationales.

Il faut dire que l'histoire du Maghreb, sa géopolitique et la politique internationale n'ont pas facilité la résolution du conflit au Sahara Occidental, et par surcroît, toute la région se trouve déséquilibrée.

Et pour mieux aborder ce problème, trois questions majeures ci-dessous sont soulevées à ce sujet :

- dans quelles conditions s'est effectuée la colonisation ?
- comment a-t-on procédé pour la décolonisation du Maghreb ?
- pourquoi la décolonisation maghrébine est-elle contrariée ?

Ces propos interrogatifs seront respectivement développés dans trois points pour bien cerner la décolonisation contrariée dans le Maghreb, ayant causé ce conflit armé. Il s'agit de colonisation du Maghreb (i), de procédure de la décolonisation (ii) et de la décolonisation du Maghreb (iii).

I. DE LA COLONISATION DU MAGHREB

Cette colonisation remonte à la conférence de Berlin de 1884-1885. Déjà en 1884, l'Espagne soumet le territoire maghrébin sous son protectorat et installa les comptoirs commerciaux et une armée. Le préambule de la Conférence à lui seul suffit pour se faire une idée sur les différents objectifs que les puissances européennes s'étaient fixés.

Pour répandre la « civilisation européenne », assurer la liberté de la navigation et le commerce, une présence était nécessaire. Elle est appelée sous d'autres cieus : occupation et domination, même dans le langage diplomatique contemporain.

Les frontières ne sont pas bien délimitées, dont la formalisation allait jusqu'à la signature des traités avec la France. Tous ces traités étaient situés au début du XX^e siècle, à savoir, le traité de Paris de 1900, la convention de Madrid de 1912 faisant l'objet de la prolongation du traité de Fès qui instaure un protectorat français.

Toutefois, la puissance coloniale d'Espagne était combattue par les tribus locales avec l'appui du sultan marocain, sachant que le protectorat était sous la protection franco-espagnole depuis 1912.

Et, le Sahara espagnol a vu le jour en 1924 dans les territoires de Río de Oro et de Segua el-Hamra. Il est administré collectivement avec le territoire de Cap Juby (Tarfaya), distinctement des territoires du Maroc sous protectorat de l'espagnol.

Puis en Sahara espagnol comme ailleurs en Afrique occidentale espagnole (1946-1958), l'Espagne a réorganisé ces territoires. Le Maroc à la suite de son indépendance dans sa partie nord en 1956, entre octobre 1957 et avril 1958, a tenté de libérer Ifni, Tarfaya et même le Sahara occidental de l'occupation espagnole, en donnant son appui à l'Armée de libération nationale du Maroc sud, composée d'irréguliers marocains et de tribus sahraouies.

Le Maroc a dû récupérer certains territoires comme la région de Tarfaya, avec une grande partie du territoire d'Ifni, après la guerre d'Ifni, excepté Ifni. Mais, l'opération conjointe franco-espagnole, appelée *Écouvillon*, a mis en échec les irréguliers marocains de l'Armée de libération nationale au Sahara occidental, ce qui a forcé l'évacuation des villes d'Edchera, Tafurdat et Es-Semara, qu'ils étaient en train de contrôler.

Il s'ajoute le conflit ouvert entre l'Algérie et le Maroc, d'où la guerre des Sables de 1963, à ce manque de consensus entre les grandes puissances. En plus, le Maroc et la Mauritanie, ont aussi eu des revendications territoriales opposées sur ce territoire du Sahara.

Face à l'Espagne, les trois voisins du Sahara occidental ne sont pas parvenus à créer un front commun, malgré les concessions (la décolonisation d'Ifni en 1969, conformément à la résolution 2072 de l'ONU), a continué sa domination jusqu'au décès de Franco, en 1975.

L'unification du front antiespagnol en 1969 a permis le règlement du conflit algéro-marocain et la reconnaissance de la Mauritanie par le Maroc. C'est ainsi que plusieurs groupes locaux se sont lancés dans la résistance armée aidés par l'armée de libération nationale marocaine, d'origine de la lutte populaire marocaine contre l'occupation hispano-française du Maroc.

Notons d'abord que la colonisation du Sahara Occidental ne se fit pas sans préparation puisque, dès le début du XIV^{ème} siècle, les expéditions portugaise et espagnole se succédèrent, et aboutirent à la mainmise de Sahara ; justifiant l'Espagne sur cette région en 1490.

Le succès de l'Espagne encouragea des nombreuses et nouvelles expéditions européennes en quête d'or, d'esclaves noirs, mais aussi en vue du commerce et de la pêche. A en croire John Mercier, les Espagnols réussirent, à la fin du XV^{ème} siècle, à s'installer près de Tardaya, à Santo Cruz de Marquêna et ils y construisirent une tour et un comptoir commercial. Ils y restèrent plus de 50 ans. (Voir Ehoke, *Dialectique de la crise et l'unité du continent africain*, thèse de doctorat)

Tout a débuté formellement avec le partage de l'Afrique et si l'Europe était présente sur les côtes africaines dès le XV^{ème} siècle, elle n'a commencé à s'y investir qu'à la fin du XIX^e siècle. La Conférence de Berlin de 1884-85 a constitué, sans contexte, le point de départ au processus de l'occupation du continent africain.

C'est au lendemain de cette réunion diplomatique que la mise en œuvre politique, conventionnelle et militaire de ce partage a été réalisée. Au terme de ce processus, l'Afrique s'est trouvée morcelée en miettes le tracé frontalier opéré par les puissances européennes conquérantes s'est fait dans une grande ignorance des réalités africaines.

Notons que cette Conférence internationale s'est tenue à Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 avec treize puissances européennes (1) et les Etats-Unis d'Amérique, sans objet sur l'Afrique, mais les Africains n'ont pas participé à la réunion.

¹ Il s'agit des puissances suivantes : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Italie, le Portugal, la Russie, la Suède et la Norvège et la Turquie.

Et si pendant la période coloniale ce partage ne posait pas de problèmes sérieux, c'est parce que les différents empires coloniaux correspondaient plus ou moins aux limites précoloniales ⁽²⁾, ce qui va constituer la pomme de discorde entre les Etats africains à l'approche et après les indépendances. Conscients du danger que constitue le tracé territorial colonial, certains dirigeants africains vont assigner comme tâche de le surmonter dans une mouvance unitaire. Le panafricanisme est né, entre autres, pour accomplir cette mission.³

L'histoire de la colonisation et de la décolonisation des territoires maghrébins a des conséquences manifestes et réelles sur le destin de la région, plus particulièrement du sort du Sahara Occidental au regard de l'intervention des Nations Unies. Les causes se retracent dans l'occupation du Maghreb et les conséquences sont visibles à la décolonisation.

Surtout comment on s'y soit pris dans la procédure de la décolonisation aboutissant aux différents problèmes de l'Afrique, plus particulièrement au conflit du Sahara Occidental et ce qui fera l'objet de la deuxième partie de ce texte.

Donc, la colonisation de l'Afrique ou son partage est le résultat des problèmes aujourd'hui et ses conséquences se répercutent sur les frontières taillées sur mesure, des lignes étrangement droites, imprimées sur des cartes difficilement repérables, applicables et pouvant être respectées sur le terrain.

Des peuples séparés et répartis dans des territoires différents, d'autres associés à des communautés ayant peu sinon rien de commun ⁽⁴⁾ Les puissances coloniales ont, en effet, légué aux dirigeants africains des indépendances, une Afrique transformée en un véritable manteau d'Arlequin ⁽⁵⁾.

II. PROCEDURE DE LA DECOLONISATION DU MAGHREB

La décolonisation du Maghreb a pris plusieurs pratiques selon les intérêts et les puissances d'occupations face aux pressions des populations locales ou de la communauté internationale.

Parlant du Sahara Occidental, le Maroc l'avait fait inscrire sur la liste des territoires non autonomes à l'ONU en 1963. C'est ainsi que l'ONU a essayé de négocier avec le Maroc et convaincre l'Espagne de décoloniser ce territoire, ainsi que le Cap Juby et l'enclave d'Ifni.

A ce sujet, la résolution 2072 du 17 décembre 1965, a été votée malgré l'opposition de l'Espagne et du Portugal et même à l'abstention de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Afrique du Sud, appelant à la décolonisation.

Bien avant, il faut partir de la Seconde Guerre mondiale qui avait mis à mal la politique française au Maghreb. De 1940 à 1942 se développe une politique à la Lyauté, même en Algérie et en Tunisie, grâce à la politique menée par le général Weygand. Le débarquement américain en novembre 1942 va bouleverser cette situation et enclencher le processus de décolonisation.

En 1945 les esprits des élites locales souhaitent une politique plus ouverte de la France. On ne rejette pas les liens avec la République mais on veut une organisation plus démocratique laissant aux populations locales des pouvoirs réels.

Malgré la très libérale Constitution de 1946, la IV^{ème} République, longtemps dirigée par la gauche socialiste, refusera tout progrès. La Constitution de 1946 prévoyait une Union Française avec des Etats associés, en d'autres termes des Etats plus ou moins indépendants liés à la France et représentés à Paris.

Cela reste lettre morte et l'on a vu comment le Statut de l'Algérie fut déployé par les dirigeants d'une gauche à l'esprit étroit et en définitive réactionnaire.

Une autonomie large et conforme d'ailleurs aux traités fondateurs, un statut d'Algérie effectivement respecté auraient permis une évolution plus ou moins rapide mais pacifique vers l'indépendance souhaitée. Au lieu de cela régna la répression.

On convient aisément que la nature des frontières héritées de l'époque coloniale ne pouvait laisser les dirigeants africains indifférents. Ainsi, durant la décennie cinquante, une réaction de rejet était quasi-unanime mais elle ne visait pas le même objectif.

² Sur quelques exemples de communautés plus ou moins homogènes et qui ont été séparées par le partage.

³ BENMESSAOUD TREDANO A., *Intangibilité des frontières coloniales et espace étatique en Afrique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1989, pp31-42

⁴ BOUVIER P., op.cit, p. 689, note 10.

⁵ CABOT J., « Les frontières coloniales de l'Afrique », in *Herodote*, n°11, Juillet-septembre 1978, p. 121.

Il s'agissait d'une position contestataire, enveloppée dans une mouvance unitaire, ayant dominé la scène africaine ou du moins l'intelligentsia qui animait les mouvements des indépendances. Elle s'est inscrite naturellement dans ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le panafricanisme.

S'il constitue un véritable programme politico-économique, du moins chez K. N'Krumah, on n'en retient que l'idée de l'unité du continent, laquelle ne pouvait être conçue avec des frontières séparatrices et contraignantes.

De ce mouvement d'idées, un nom s'est imposé pour devenir un symbole de référence pour les peuples africains et un épouvantail pour certains dirigeants africains, le président ghanéen Kwame N'Krumah voulait une Afrique Unie, débarrassée d'un héritage à la fois sécurisant pour les uns mais combien aliénant et source de difficultés pour des entités nouvellement admises dans le concert des nations qu'étaient les Etats africains indépendants.

D'autres leaders africains voyaient dans la contestation et la révision des frontières l'unique moyen de délivrance soit en se séparant de l'ensemble colonial pour créer une entité indépendante, soit, à la limite, reconstituer un espace précolonial ayant connu une certaine homogénéité.

Dans ce climat de contestation et pour répondre à une aspiration profonde des peuples africains et ce, dans l'espoir de dépasser les frontières coloniales, certaines expériences de regroupement entre Etats africains ont été tentées.

Revenant sur le Sahara Occidental, c'est un espace non autonome selon l'ONU. Et ayant été colonisé par l'Espagne, il n'a pas trouvé jusque-là un statut définitif sur le plan juridique après le départ des Espagnols, en 1976. Pour autant il n'a pas connu l'indépendance, et l'Onu ignore la République arabe sahraouie démocratique (RASD), et la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental.

Malheureusement, l'Union africaine (UA) considère la RASD comme l'un des États africains et à ce titre elle a qualité de membre depuis 1982, et pourtant deux tiers des États membres de l'UA ne reconnaissent pas l'entité.

Proclamée par le Front Polisario en 1976, l'espace est revendiqué aussi bien par le Maroc et par la République arabe sahraouie démocratique (RASD). En réalité ce n'est qu'un mouvement pour la revendication de l'indépendance totale du Sahara occidental, option appuyée par l'Algérie.

Le Polisario compte sur le consensus très large parmi les Sahraouis présents sur le territoire qui sont favorable à l'indépendance, contre l'intégration avec tout pays voisin, ainsi mentionné dans un rapport de l'ONU en 1975. Le Maroc soutient sa revendication en rapport avec les accords de Madrid et sur base de liens d'allégeance passés entre les tribus sahraouies et les sultans du Maroc.

Bien avant, voyons comment les puissances colonisatrices ont procédé pour les autres territoires, à savoir : l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

La décolonisation en Algérie a été arrachée à la suite d'une longue guerre d'indépendance ; due à l'injustice incitant au soulèvement des algériens, surtout ceux de souche. Ce qui a abouti à la contestation contre la colonisation. Il faut dire que la décolonisation algérienne s'est réalisée dans la violence et le sang.

C'est un cas de figure d'une mauvaise décolonisation, à tout point de vue, avec une longue guerre d'indépendance (1954-1962), en comptant le nombre des morts militaires et civils très élevé, le départ macabre des Européens d'Algérie en France, le mauvais traitement des harkis, le virement algérien envers le communisme contre la France.

Quant à la décolonisation du Maroc, il fût d'abord le protectorat de France avec la signature du traité de Fès en 1912. Ainsi, la présence des Français et des Espagnols était combattue entre 1921 et 1926, sous Abd el-Krim par guerre du Rif.

L'année 1940 marque la défaite de France et l'installation anglo-américaine en Afrique du Nord dès 1942. Ce qui a vraiment anéanti la grandeur de la France et permit de créer le parti nationaliste l'Istiqlal qui va demander l'indépendance. Les généraux résidents de France au Maroc, vont réprimer sévèrement les manifestants de Fès, Salé et Rabat.

Et pourtant, les réclamations indépendantistes s'amplifient, après la deuxième Guerre mondiale. Dès 1943, le président des Etats Unis Franklin Roosevelt avait motivé le sultan marocain Sidi Mohammed ben Youssef dans son ambition indépendantiste. Ensuite, en 1947, il s'éloigne face au protectorat français, en encourageant la ligue arabe pour soutenir l'Istiqlal qui est un parti indépendantiste.

Malgré tout, les tenants de l'indépendance évoluent avec le combat et mettent en place le Front national marocain. Le temps qui suit, la crise augmente d'intensité. De 1952 à 1953, beaucoup de soulèvements contre les français ont connu des représailles. Ce qui avait favorisé l'inscription de la question marocaine aux Nations Unies comme point soumis à l'ordre du jour en quête d'une résolution.

Les événements s'accélérent, le 6 novembre 1955, le ministre de France en charge des Affaires étrangères, à la personne d'Antoine Pinay, et Sidi Mohammed Ben Youssef se mettent ensemble pour signer les accords de La Celle-Saint-Cloud, qui consacrent la remise du trône au sultan, avec le nom de Mohammed V, et aussi l'indépendance du Maroc.

Dans les dix jours qui ont suivi, Mohammed V regagne Rabat en victorieux. Après la signature à Paris le 2 mars 1956, sur la déclaration commune qui annule le traité ayant créé le protectorat en 1912, le Maroc obtient son indépendance quelques semaines après et ainsi, ça sera le cycle de la Tunisie.

Concernant la Tunisie, la France estime installer l'administration directe en lieu et place d'une réorganisation de l'administration locale vers les années 1910. Les nationalistes demandent l'indépendance depuis 1907 en s'organisant dans le Mouvement de la Jeunesse tunisienne, qui va se consolider en 1920 par un parti dénommé Destour.

Ce dernier va se scinder en 1934 avec l'avènement du Néo-Destour sous la direction d'Habib Bourguiba. Celui-ci sera appréhendé maintes fois entre 1934 et 1938, voire en 1952. Vers 1940, peu importe l'intention de l'Italie fasciste, la Tunisie est sous le guide du gouvernement de Vichy. Après l'arrivée anglo-Américaine au nord de l'Afrique en novembre 1942, la Tunisie est sous l'occupation allemande.

Au cours de la deuxième Guerre mondiale, la Tunisie était devenu un espace d'affrontement des Alliés contre les puissances de l'Axe. Au bout de quelques mois de guerre, les armées alliées ont dû chasser les forces ennemies et s'en suivi la capitulation des allemands en date du 12 mai 1943 qui marque le retrait des forces de l'axe de l'Afrique du Nord. L'autorité Tunisienne était transférée à la France libre le 15 mai. Sans attendre, Moncef Bey de Tunis est déchu pour avoir collaboré avec les Allemands en 1942, et Lamine Bey le remplace.

Partant du mécontentement provoqué par la guerre mondiale et motivé par l'indépendance de la Libye en octobre 1951, le parti occidentalisé, le Néo-Destour demande aussi les formes à travers le leader Habib Bourguiba, en appui de la ligue arabe, et suivi par le Bey en personne réclamant même la constitution pour un gouvernement qui soit responsable.

Par ailleurs, la France propose un système de co-souveraineté dans l'Union française, de son côté Bourguiba amplifie la réclamation de l'indépendance tunisienne, avec le soutien de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT). En 1952, les représailles s'intensifient sur les leaders politiques et Bourguiba fût arrêté. La pression s'exerce sur la France, l'amenant à réagir.

Pierre Mendès France accorde finalement l'autonomie interne à la Tunisie en date du 31 juillet 1954. Enfin, le 17 septembre 1955 sera mis sur pied en Tunisie un gouvernement constitué des Tunisiens exclusivement.

Les négociations entre la France et la Tunisie chutent sur l'indépendance tunisienne dans sa totalité le 20 mars 1956. La première expérience des élections législatives en Tunisie offre la victoire au Néo-Destour et Habib Bourguiba devient le premier président de la République. Le 12 novembre 1956, la Tunisie fait son entrée aux Nations unies⁶.

III. DECOLONISATION DU MAGHREB

Depuis la décolonisation, le Sahara occidental fait l'objet d'un conflit entre les indépendantistes sahraouis du Front Polisario au Maroc, et devient en outre un enjeu global qui oppose le Maroc et l'Algérie.

En conséquence, ce conflit bloque, dès lors la consolidation de l'Union du Maghreb Arabe, UMA en sigle, un organisme économique et politique formé par les cinq pays dits du «Maghreb arabe» à savoir : l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie ; et dont le siège du secrétariat général est situé à Rabat au Maroc.

⁶ <https://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/>

Notons que tout remonte à la Cour internationale de justice, quand son avis consultatif en 1975, sur demande du Royaume du Maroc, confirme l'existence de liens historiques entre les populations du Sahara occidental et le Maroc, ainsi que l'ensemble mauritanien.

Autrement dit, au moment de la colonisation espagnole, il y avait des liens juridiques d'allégeance entre le sultan du Maroc et certaines des tribus vivant sur le territoire du Sahara occidental, selon les éléments et renseignements portés à la connaissance de la Cour.

En plus, ils montrent également l'existence de droits, y compris certains droits relatifs à la terre, qui constituaient des liens juridiques entre l'ensemble mauritanien, au sens où la Cour l'entend, et le territoire du Sahara occidental.

Néanmoins, dans son avis, la Cour conclut qu'ils ne sont pas de nature à empêcher un référendum d'autodétermination, en y rendant inapplicable la notion de *terra nullius* et elle précise qu'il n'existe aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part.

C'est cet argument qui constitue la pierre d'achoppement pour alimenter les confusions dans l'esprit des antagonistes plus tard. Toutefois, à l'issue de l'avis de la Cour, et pour marquer la volonté d'une souveraineté marocaine sur ce territoire, Hassan II, Roi du Maroc, va organiser la marche verte le 6 novembre 1975.

La marche constitue une pression qui va obliger l'Espagne à signer les accords de Madrid avec le Maroc et la Mauritanie, le 14 novembre 1975, pour rendre officiel le partage du territoire, sans consulter l'Algérie et les Sahraouis. Toutefois, le Maroc obtient les deux tiers du nord, et la Mauritanie le tiers sud. Enfin, les troupes espagnoles se sont retirées entre 1975 et 1976 peu avant la mort de Franco.

Au lendemain du départ des soldats espagnols du territoire, le Front Polisario proclame la République arabe sahraouie démocratique (RASD) le 27 février 1976, à Bir Lahlou. En même temps, le Front Polisario fait son attaque contre les forces marocaines et mauritaniennes les considérant comme de nouvelles forces d'occupation.

Dans ce conflit, l'Algérie va soutenir le Polisario visiblement remarquable lors de la bataille d'Amgala en 1976 entre forces marocaines et algériennes sur le territoire du Sahara occidental. Par conséquent, les dizaines de milliers de Sahraouis quittent le Sahara occidental, entre fin 1975 et 1976, fuyant la guerre vers les camps de réfugiés de Tindouf en Algérie, encadrés par le Polisario.

Le Front Polisario va déclarer un cessez-le-feu unilatéral avec Nouakchott après le putsch en Mauritanie qui avait renversé Moktar Ould Daddah en juillet 1978. Le cessez-le-feu est approuvé par l'ONU et le 10 août 1979 un traité de paix est signé dans lequel la Mauritanie cède sa partie du Sahara au Front Polisario. Mais le Maroc annonce l'annexion de l'ancien territoire mauritanien le 14 août 1979.

Pour consolider le territoire acquis, le Maroc érige un mur de défense qui sépare le territoire en deux, dans les années 1980, les 20 % à l'est du mur étant désormais sous le contrôle du Front Polisario. A la suite d'un cessez-le-feu favorisé par la médiation de l'Organisation des Nations unies, la guerre d'embuscades avec le Front Polisario va prendre fin en 1991 ; un référendum organisé par les Nations unies sur le statut final a été reporté à plusieurs reprises⁷.

CONCLUSION

Dans la sous-région du Maghreb, il a été essentiellement du Sahara Occidental, une question qui avait soulevé beaucoup de débats au sein des organisations internationales telles que l'Union Africaine et les Nations Unies partant des objectifs liés à la paix et à la sécurité internationales.

La situation dans cette contrée, n'est pas restée stagnante ; plusieurs Etats ont réagi dans le monde et il y a eu aussi des résolutions des Nations Unies pour éclairer l'opinion internationale afin d'arriver à l'apaisement de la situation conflictuelle.

Retenons que le conflit du Sahara occidental était parti de la convoitise de son territoire, qui avait fait l'objet de la conquête et occupation par plusieurs puissances européennes, comme l'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie, en créant les comptoirs commerciaux. Ensuite, ce conflit a pris une autre allure de défi maghrébin contre la paix, à travers la guerre de leadership, entre les pays de la même région dont

⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/sahara_occidental*histoire

le Maroc et l'Algérie principalement, avec comme conséquences la détérioration des bonnes relations dans la région, même au-delà.

Les Nations-Unies, par leurs résolutions, n'ont pas pu instaurer la paix recherchée et la MINURSO qu'elles ont créée, n'a pas su non plus organiser le référendum comme prévu dans son mandat.

À ce jour, en pleine crise, beaucoup d'Etats ne reconnaissent plus l'état sahraoui, en retirant leur confiance, en faveur de la marocanisation du Sahara occidental, dans le strict respect de la souveraineté du Maroc.

D'où, la nécessité d'un dialogue consensuel et durable, avec l'accompagnement des Nations-Unies pour déclarer la fin du conflit et favoriser les investissements dans la partie sud du Maroc, comme ça se fait déjà.

BIBLIOGRAPHIE

- BENMESSAOUD TREDANO A., *Intangibilité des frontières coloniales et espace étatique en Afrique*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1989, pp31-42
- CABOT J., « Les frontières coloniales de l'Afrique », in *Herodote*, n°11, Juillet-septembre 1978, pp. 114-131.
- <https://www.cvce.eu/éducation/unit-content/-/unit/>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/sahara_occidental*histoire

